

Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de  
justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

14 NOVEMBRE 2016

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Mise en œuvre de l’application ISIS par les services de placement familial».....	4
1.2	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Nouvelle grève à l’IPPJ de Saint-Hubert» .....	4
1.3	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Problème de répartition des compétences dans le cadre du soutien des personnes incarcérées souffrant d’assuétudes – Le cas “Step by step”».....	6
1.4	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Difficultés rencontrées par le Centre d’appui bruxellois (CAB)» .....	7
1.5	Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Situation des sportifs dans les universités».....	8
1.6	Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Signature d’un accord de coopération stratégique entre le COIB et l’ANA» .....	9
1.7	Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Dernières annonces concernant les fédérations sportives» .....	10
1.8	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Arrivée du karaté aux JO de Tokyo».....	11
1.9	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Possible organisation de Liège-Bastogne-liège au féminin».....	12
1.10	Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Installations du Blanc Gravier et du Sart Tilman» .....	13
1.11	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Investissements pour les centres sportifs du Sart Tilman et du Blanc Gravier» .....	13
1.12	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Formation contre la violence comme sanction à un club de football».....	15

- 1.13 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Déclarations surprenantes du ministre sur le centre sportif de haut niveau» ..... 15
- 1.14 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Nombre d’athlètes sous contrat en Fédération Wallonie-Bruxelles»..... 16

## **2 Ordre des travaux**

**17**

**Présidence de Mme Nadia El Yousfi, présidente.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 16h30.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Mise en œuvre de l'application ISIS par les services de placement familial»

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – ISIS, du nom de la petite déesse égyptienne protectrice de l'enfance, renvoie ici à l'application qui va permettre la gestion quotidienne de l'information dans un service de placement familial.

L'objectif au départ est de créer une base de données qui centralise les informations concernant les enfants dont s'occupent ces services de placement, à savoir leurs données, mais aussi celles de leurs réseaux et de leur famille d'accueil, et qui soit accessible aux intervenants concernés. Les services de placement devront en outre veiller au maintien à jour des informations encodées dans ce logiciel.

Avec ce projet, qui a pour but de centraliser les informations des différentes associations dans une même application, s'ouvre également pour le gouvernement et le Parlement, mais également pour toute personne intéressée du secteur, une possibilité d'analyse statistique inédite permettant une connaissance plus fine du travail accompli par le secteur.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur l'application ISIS? Est-elle déjà opérationnelle? Si oui, est-elle utilisée par tous les services de placement de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été associée à l'implémentation de ce projet? Dans quelle mesure? Des subsides ont-ils été octroyés à la Fédération des services de placement familial pour ce projet? Avez-vous des retours du secteur quant à cette application? Quel bilan peut-on déjà

en tirer? Des dispositions ont-elles été prises par votre administration en ce qui concerne l'utilisation des informations qui en ressortiront et des analyses statistiques que permettra ce logiciel?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – ISIS est en effet une application informatique de gestion développée à son initiative et pour les besoins spécifiques de ses membres par la Fédération des services de placement familial (FSPF).

Si des contacts ont effectivement eu lieu entre mon administration et la FSPF à propos du développement de ce logiciel, vous devez savoir que cette initiative relève de l'organisation interne de la FSPF qui met un outil de gestion à la disposition de ses membres sans obligation pour eux d'y recourir.

Les données contenues dans cette application restent la propriété exclusive de chaque service de placement familial, et ce d'autant plus que certaines données ont un caractère personnel et confidentiel.

La FSPF pourra effectivement utiliser l'application ISIS pour produire certaines statistiques centralisées, notamment pour son rapport d'activité. Néanmoins, l'action de ses services ne couvre pas l'ensemble du champ de l'accueil familial en Fédération Wallonie-Bruxelles et il ne sera pas possible d'intégrer cette application dans l'ensemble du dispositif statistique Imaj de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse.

Je me suis renseigné auprès de la Fédération, l'application informatique ISIS est en cours de développement et d'implémentation.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et je déplore qu'il n'y ait effectivement pas plus de coordination en ce qui concerne l'utilisation de l'outil informatique.

J'entends bien qu'il y a des données à caractère personnel et confidentiel, mais comme vous le savez, dans un programme il y a des tiroirs et des accès que l'on peut bloquer. Pour le surplus, cela me paraît être un bel outil pour savoir où nous en sommes.

*(Mme Marie-Françoise Nicaise prend la présidence)*

### 1.2 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Nouvelle grève à l'IPPJ de Saint-Hubert»

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Nous apprenions ce jeudi 27 octobre que le personnel de l'IPPJ de Saint-Hubert faisait grève, grève qui semble s'être poursuivie au moins jusqu'au vendredi 28.

Le front commun syndical dénonçait les conditions de travail des travailleurs et particulièrement la gestion d'un cas lourd : un mineur étranger non accompagné (MENA) ne sachant pas s'alimenter seul, présentant un manque total d'hygiène, et dont le personnel devait s'occuper quasiment 24 heures sur 24. Il semblerait, en outre, que ce jeune présente de gros problèmes d'ordre psychiatrique. Vu son agressivité, il a été décidé de le placer sous forte médication, ce qui n'est pas sans poser problème. Avez-vous eu depuis lors des contacts avec le personnel ou la direction de l'IPPJ à ce sujet? Une autre structure a-t-elle pu prendre le jeune en charge?

Pourquoi ce jeune s'est-il retrouvé à Saint-Hubert? Une autre structure n'aurait-elle pas été plus adaptée? Quelles solutions apportez-vous à ce type de dossier? Un encadrement spécifique est-il prévu, le cas échéant? Est-ce la première fois que les IPPJ sont confrontées à un cas aussi lourd? Dans quelle mesure une telle situation se reproduit-elle? Comment éviter ce genre de situation difficile, tant pour l'enfant que pour le personnel?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je vous confirme que le jeune dont il s'agit a d'abord été placé par un juge de la jeunesse de Bruxelles en régime fermé à l'IPPJ de Braine-le-Château. Compte tenu des problématiques rencontrées par le jeune, ce dernier a été orienté pour une mise en observation dans une unité de soins dite ForCa, dédiée à la prise en charge de jeunes cumulant une problématique de délinquance et de santé mentale. Ayant fugué de cette institution, il a été confié une deuxième fois à l'IPPJ de Braine-le-Château qui a, à nouveau, demandé une mise en observation du jeune dans l'institution Titeca. L'équipe médicale de cette institution a estimé que le jeune souffrait de troubles caractériels et d'un léger retard mental, sans troubles psychiatriques. Le jeune qui était fortement médicalisé à ce moment a donc réintégré l'IPPJ de Braine-le-Château pour une durée d'un mois. Au terme de cette prise en charge, il a été transféré à l'IPPJ de Saint-Hubert.

Ce jeune, d'origine algérienne et qui a introduit une demande d'asile, est effectivement un mineur étranger non accompagné (MENA). Une décision récente du tribunal du travail prise en référé enjoint l'agence Fedasil de le prendre en charge. Mon administration et mon cabinet examinent, avec la direction de l'IPPJ de Saint-Hubert et la direction MENA de Fedasil, toutes les pistes d'orientation envisageables, respectueuses de la dignité de ce jeune et répondant surtout à sa problématique. Le personnel de cette IPPJ et les

organisations syndicales ont d'ailleurs mis fin à la grève dès le lendemain de son commencement, compte tenu des multiples démarches réalisées.

Je voudrais ici souligner la responsabilité dont ont fait preuve les représentants syndicaux, qui ont su prendre en compte à la fois – et c'est bien légitime – l'émotion du personnel et la difficulté de la situation pour ramener rapidement une nécessaire paix sociale.

De manière générale, Madame la Députée, comme nous avons souvent eu l'occasion d'en parler ici, il est vrai que les IPPJ sont amenées à devoir prendre en charge des jeunes dits incasables, pour lesquels il apparaît de manière évidente que la problématique de délinquance est subsidiaire comparativement à la problématique de handicap ou de santé mentale. J'ai d'ailleurs expliqué, devant cette assemblée, que j'attachais une grande importance à une résolution rapide de cette problématique, qui nécessite toutefois une concertation avec d'autres niveaux de pouvoir: AViQ en Wallonie, PHARE à Bruxelles. Je me permets d'ailleurs de vous renvoyer au projet, expliqué il y a peu devant vous, de création de deux centres d'accueil spécialisés, un à Bruxelles et un en Wallonie, au bénéfice de ces jeunes qui cumulent une problématique de délinquance et de santé mentale.

Ce qui me chagrine le plus dans ce nouvel épisode, c'est que, malgré le caractère supplétif de l'aide à la jeunesse, en vérité, sans l'aide à la jeunesse qui reste, rappelons-le, le réceptacle de toutes les misères, de toutes les difficultés de notre société, aucune solution n'aurait pu être trouvée pour ce jeune. C'est cela qui m'inquiète. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du refinancement que nous avons obtenu pour le secteur de l'aide à la jeunesse, j'ai la ferme volonté, outre le fait d'avoir pu, avec ma collègue Alda Greoli, régler la question des bébés hospitalisés pour d'autres raisons que médicales, de régler enfin le problème de ces gamins, qui relèvent à la fois de la psychiatrie, de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse. Je salue, je tiens à le répéter, la direction de Saint-Hubert ainsi que le sens des responsabilités de nos organisations syndicales.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – J'espère qu'une solution sera rapidement trouvée. En effet, le temps passe et la situation est tout à fait intolérable, tant pour ce jeune que pour ce personnel mis en difficulté.

Il s'agit déjà de la deuxième grève à Saint-Hubert. Si l'ensemble des membres du personnel se mettent en grève, c'est certainement parce qu'ils souhaitent tirer la sonnette d'alarme et attirer l'attention de l'extérieur sur leurs conditions de travail, leur désarroi et la situation difficile de ces jeunes.

J'espère donc que vous pourrez rapidement mettre en œuvre ce type de solution. Ces jeunes méritent en effet ce type de structure pour retrou-

ver un équilibre et un peu de sérénité.

(*Mme Virginie Defrang-Firket prend la présidence*)

**1.3 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Problème de répartition des compétences dans le cadre du soutien des personnes incarcérées souffrant d'assuétudes – Le cas “Step by step”»**

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Monsieur le Ministre, vous connaissez le programme «Step by step» qui existe depuis cinq ans et qui a pour but de faciliter l'accès aux services spécialisés en matière d'assuétudes aux personnes incarcérées. Malheureusement, ce service a dû cesser de fonctionner faute de renouvellement de ses subsides. Ceux-ci avaient été attribués, en 2011, par le SPF Justice à la Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes (Fedito wallonne).

«Step by step» était pourtant devenu un palliatif de l'absence de services externes qui n'ont plus les moyens de se rendre en prison. Son travail a été reconnu par l'ensemble du service carcéral encadrant les détenus, ainsi que par les détenus eux-mêmes.

Aujourd'hui, le pouvoir fédéral et la Région semblent se renvoyer la balle, et vous-même, dans le cadre de vos compétences relatives à l'aide aux justiciables, êtes concerné. Le transfert des compétences semble causer un imbroglio bloquant toute intervention, au détriment des détenus en détresse sanitaire absolue.

Si nous décidons de réfléchir plus loin, il est juste de soulever que cette population socialement et psychologiquement fragilisée pourrait facilement se laisser entraîner vers d'autres dérives qui ne manquent pas de se propager en milieu carcéral, comme l'islamisme radical dont la gestion en milieu carcéral occupe les débats.

Monsieur le Ministre, pensez-vous pouvoir agir afin que l'on y voie plus clair sur la répartition des compétences dans le cas qui nous occupe? Que va-t-il advenir du projet «Step by step», aujourd'hui à l'arrêt?

Ce point a-t-il déjà été abordé en comité interministériel des maisons de justice? S'il s'agit d'une compétence partagée entre la Région wallonne, pour la santé, et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'aide aux détenus, un protocole de collaboration existe-t-il entre les deux entités pour régler cette matière?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je voudrais tout d'abord rappeler que la mission générale des services d'aide aux détenus est de proposer un accompagnement psychosocial aux détenus en vue de leur réinsertion dans la société. Ils ont également pour mission de coordonner l'entrée des services extérieurs dans les prisons.

Le projet «Step by step» a quant à lui pour mission d'organiser un point de contact centralisé permettant à tout détenu d'avoir accès à une équipe spécialisée à laquelle peut être adressée une demande en rapport avec l'usage d'un produit quel qu'il soit et quel que soit l'établissement pénitentiaire.

L'arrêt du financement par le pouvoir fédéral est un réel problème et je partage totalement votre préoccupation. Toutefois, l'arrêt de ce subventionnement par la Justice ne peut entraîner une reprise en main par la Fédération, qui n'a d'ailleurs ni les compétences ni les budgets pour ce faire. Il s'agit en effet d'une question relevant de la santé, qui est une compétence des Régions depuis la sixième réforme de l'État et le décret de la Sainte-Émilie, mais qui relève également du niveau fédéral puisque la compétence «santé» au sein des prisons est restée une compétence du ministre de la Justice.

Apparemment, des discussions seraient en cours entre le ministre Koen Geens et la ministre de la Santé publique, Mme Maggie De Block, pour que son département reprenne cette compétence, ce qui me semble d'ailleurs être à la fois plus logique et plus humain, car un détenu malade est avant tout un patient comme les autres. Cela va dans le sens de plusieurs organisations internationales, dont l'OIP, l'Observatoire international des prisons.

À ma connaissance, un groupe de travail piloté par la ministre de la Santé publique et qui regroupe les Régions se réunit pour éclaircir la question des compétences et trouver une continuité à ce projet. Je suis évidemment disposé, si le gouvernement fédéral nous y invite, à participer à ce groupe de travail pour contribuer à résoudre ce problème, bien entendu dans le cadre strict de mes compétences. Je vais mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine CIM intrafrancophone visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral et voir avec les administrations et les ministres concernés comment apporter une solution à ce problème. Mais je rappelle que dans cette CIM, le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un rôle de coordination et je ne peux pas imposer à des services ou à des ministres d'intervenir dans telle matière plutôt que dans une autre.

Je suis, tout comme vous, très attentif à la résolution de ce problème. Ce projet est un outil fondamental pour lutter, au sein de la population

carcérale, contre ces assuétudes qui sont un véritable fléau et, surtout, un véritable frein à la réinsertion des détenus.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Monsieur le Ministre, vous n’ignorez pas que la question avait été posée, au niveau fédéral, au ministre Geens, par le député Demeyer. Le ministre avait répondu qu’il fallait d’abord éclaircir la question de la compétence.

Vous estimez qu’il s’agit d’une question de santé publique relevant donc de la ministre De Block. Cependant, la sixième réforme de l’État crée une situation complexe, car elle a quand même transféré aux Régions les compétences liées à la promotion de la santé. Le même débat s’est déjà ouvert à la Région wallonne à l’occasion d’une question de Mme Salvi à M. Prévot, qui a répondu qu’il envisageait de dégager des moyens budgétaires pour favoriser le travail de prévention derrière les barreaux.

Je continue donc à penser que le problème des assuétudes relève de l’aide aux détenus de façon générale et donc de vos compétences.

**M. Rachid Madrane,** ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous coordonnons l’entrée des services extérieurs qui sont actifs à l’intérieur des prisons.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Mais il n’y a plus de services extérieurs!

**M. Rachid Madrane,** ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il reste l’aide psychosociale.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Et ne pensez-vous pas que la toxicomanie relève de l’aide psychosociale?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Si on m’en donne les moyens, je suis prêt à assumer toutes les compétences. En l’occurrence, je n’ai ni la compétence ni les moyens. Même après la sixième réforme de l’État, telle que nous l’avons votée, cela relève toujours du pouvoir fédéral.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Permettez-moi de conclure en disant, pour reprendre le titre d’un article de *La Libre*, que, finalement, dans ce domaine, la sixième réforme de l’État, «c’est un beau gâchis»! Nous l’avons certes tous adoptée, mais il faut pouvoir reconnaître ses erreurs et il faudrait peut-être remettre l’ouvrage sur le métier.

#### 1.4 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la

#### tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Difficultés rencontrées par le Centre d’appui bruxellois (CAB)»

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – J’aborde ici un autre domaine, mais les problèmes qui s’y posent résultent à nouveau de la sixième réforme de l’État.

Le Centre d’appui bruxellois (CAB), chargé du suivi thérapeutique de plus de 300 délinquants sexuels, se trouve aujourd’hui dans de grandes difficultés financières, avec une réduction de 20 % de sa subvention, qui menace bien évidemment ses possibilités d’accomplir ses missions en termes d’évaluation, de traitement et de guidance des auteurs d’infractions à caractère sexuel.

Le ministre de la Justice, récemment interrogé à ce sujet, renvoie la balle aux entités fédérées et à leurs compétences d’accompagnement post-pénitentiaire via les maisons de justice. Les entités fédérées, quant à elles, refusent de pallier ce défaut de financement. Vous avez vous-même précisé que la Fédération Wallonie-Bruxelles n’avait «malheureusement ni les compétences ni les budgets pour aider ce centre d’appui». Entre-temps, il apparaît que les centres d’appui, à la demande du gouvernement fédéral, ont rencontré les Communautés, mais sans résultat à ce jour.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous rapporter ce qui s’est dit lors de cette réunion de travail avec les centres d’appui et, en particulier, le CAB? D’autres réunions sont-elles prévues en vue d’arriver à un accord? Le ministre Geens s’était engagé à ce que les centres d’appui aux délinquants sexuels puissent continuer leur travail en 2016. Mais qu’en sera-t-il à l’avenir? Une solution à long terme devra être trouvée.

Il semble que cette question doive être abordée lors d’un prochain comité interministériel. Êtes-vous déjà en contact avec le cabinet du ministre à ce sujet? Une concertation constructive existe-t-elle entre le gouvernement fédéral, les entités fédérées et la direction des centres?

Si aucun accord à long terme n’est trouvé, que proposez-vous, dans le cadre de vos compétences dans le domaine de l’accompagnement post-pénitentiaire, aux délinquants sexuels privés du suivi thérapeutique du CAB par manque de personnel ou de moyens?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je voudrais vous rappeler que le Centre d’appui bruxellois (CAB) intervient dans le cadre de l’accord de coopération entre l’État fédéral, la COCOM et la COCOF sur la guidance et le traitement d’auteurs d’infractions à caractère sexuel domiciliés à Bruxelles. Il offre un appui aux professionnels des secteurs judi-

ciaire, pénitentiaire, de la santé et de l'aide aux personnes, et évalue et oriente les auteurs d'infractions à caractère sexuel vers l'équipe spécialisée la plus appropriée à leur guidance ou à leur traitement.

En Région wallonne, l'Unité de psychopathologie légale (UPPL) de Tournai assure cette mission subventionnée par la Région, compétente dans le domaine de la santé. La Fédération subventionne le projet Triangle, organisé par l'UPPL, qui vise le suivi de délinquants sexuels selon les conditions de leur libération décidées par les autorités judiciaires. L'expertise et l'orientation de ces personnes ne relèvent pas de la compétence de la Fédération. Celle-ci n'est pas non plus compétente pour ces centres d'appui, ce que le ministre de la Justice a reconnu, contrairement à vos affirmations.

Vous faites mention d'une réunion informelle organisée par le cabinet du ministre Geens en janvier 2016 en présence des représentants des trois centres d'appui, de l'autorité fédérale et des entités fédérées. Le but était d'étudier la possibilité d'améliorer la collaboration entre les centres d'appui, les Régions et les Communautés, et donc les maisons de justice.

Lors de cette rencontre, le ministre Geens a rappelé son engagement d'octroyer en 2016 le même subside qu'en 2015, mais ne s'est pas engagé pour 2017. Lors de cette réunion, les différents accords de coopération régissant ces projets ont été actualisés et la COCOM et la COCOF ont été chargées d'examiner la possibilité d'agréer des équipes scientifiques en plus des deux agréments existants.

De mon côté, et dans le cadre strict de mes compétences, j'ai proposé que nos assistants de justice bruxellois puissent aider le CAB dans sa mission d'orientation, qui est une de ses spécificités puisqu'elle devrait être assurée par les services psychosociaux (SPS) des prisons, ce qui est le cas en Wallonie et en Flandre. Nous avons renouvelé cette proposition d'aide au CAB il y a quelques semaines lors d'une réunion au sein de mon cabinet. En effet, le CAB n'a toujours pas l'assurance que son subventionnement fédéral sera maintenu en l'état.

Pour terminer, il entre évidemment dans mes intentions d'interpeller le ministre de la Justice à ce sujet lors de la prochaine conférence interministérielle sur les maisons de justice.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Il faut nuancer les propos du ministre Koen Geens. Interpellé sur le sujet par Olivier Maingain, il a répondu: «Je me suis engagé à ce que les centres d'appui aux délinquants sexuels puissent continuer leur travail en 2016. À cette fin, j'ai décidé d'accorder le même subside en 2016 qu'en 2015. Je ferai ce qui est en mon pouvoir pour réaliser cet objectif en dépit des économies. Entre-temps, j'ai demandé aux centres d'appui de rencontrer les

Communautés, étant donné qu'elles sont devenues compétentes en la matière depuis que les maisons de justice leur ont été transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État, l'appui aux délinquants sexuels étant une matière personnalisable». Selon moi, le ministre reconnaît donc en partie sa compétence sur ces organismes, qu'il partage avec les Communautés.

Certes, ce n'est pas parce qu'il le dit que c'est vrai, mais le contexte est similaire à celui de ma question précédente, où gouvernement fédéral et Communautés se renvoient la balle. Cependant, cette institution a besoin de connaître le niveau de pouvoir dont elle dépend pour savoir comment survivre. Je transmettrai donc votre réponse à un député fédéral pour qu'il pose la question à cet échelon-là.

#### **1.5 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Situation des sportifs dans les universités»**

**M. André-Pierre Puget (Indépendant).** – Monsieur le Ministre, pas moins de nonante sportifs de haut niveau font des études universitaires à l'UCL. Leur vie est faite de contradictions, d'efforts et de concessions.

Pouvez-vous nous informer sur la situation de ces sportifs durant leurs études? Quels sont les aménagements mis en place afin d'offrir à ces étudiants toutes les chances de réussir non seulement dans leur discipline, mais également dans leurs études? Il est évident que ces sportifs font preuve d'un véritable courage et qu'un cursus universitaire leur permettra d'assurer leur avenir post-sportif. Quelles disciplines sont les plus «courues» parmi ces étudiants? Plus largement, combien de sportifs suivent des études supérieures dans une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels sont leurs résultats sur les plans sportif et universitaire?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'élargirai à l'ensemble des hautes écoles et universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ma réponse à votre question sur la situation des sportifs d'élite dans les universités.

Le service «Projets de vie», qui existe depuis 2009 au sein de l'administration générale du Sport, a mis sur pied en 2013 un réseau de référents «Projets de vie» dans les fédérations sportives pour mener une action de terrain plus efficiente. Ce réseau de référents fédéraux se réunit trimestriellement pour faire le point sur



l'actualité de la double carrière, échanger sur des thématiques ciblées ou des cas particuliers liés au parcours de formation de sportifs reconnus, et promouvoir de bonnes pratiques. On dénombre une trentaine de participants à chacune de ces réunions. Des représentants sectoriels, du monde de l'enseignement, de la formation ou des experts y sont régulièrement invités. Complémentairement, un réseau de référents académiques a été créé en 2015 grâce à la collaboration de la direction de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique, ainsi qu'avec l'Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur (ASEUS), ce qui permet de mieux aider nos sportifs dans l'enseignement supérieur. Ce réseau se réunit deux à trois fois par an.

Actuellement, les étudiants sont confrontés à des régimes d'aménagement relativement différents en fonction de la présence ou non d'un service des sports au sein de leur institution. En désignant un référent sportif et académique dans chaque institution, ce réseau permet d'optimiser et d'harmoniser autant que possible les services offerts aux étudiants qui mènent une double carrière dans l'enseignement supérieur.

Le 27 octobre, une première réunion conjointe de ces deux réseaux a été organisée. À cette occasion, des échanges sur des cas pratiques rencontrés ont été présentés tant pour les hautes écoles que pour les universités. Après plus d'une année de fonctionnement, nous pouvons noter de belles avancées: certaines écoles ont modifié leur propre règlement d'ordre intérieur pour reconnaître ces étudiants sportifs de haut niveau et les aménagements auxquels ils peuvent aspirer sur la base d'un dossier personnel. Dans certaines hautes écoles et universités, les sportifs d'élite peuvent bénéficier de services complémentaires: kots, services d'accompagnement, installations sportives. Le budget de 40 000 euros dont dispose le service «Projets de vie» de l'ADEPS permet aussi de prendre en charge différents types de frais de ces sportifs: frais de formation pour les sportifs reconnus, frais de répétiteur, etc.

Depuis quelques années, on peut affirmer que des initiatives remarquables et de nombreuses avancées ont été accomplies en faveur de la double carrière, grâce à la collaboration fructueuse des parties prenantes que j'ai évoquées, mais aussi à l'impulsion de la Commission européenne qui a élaboré en 2012 avec les États membres des lignes directrices spécifiques.

Il serait difficile d'énumérer l'ensemble des disciplines sportives concernées. Elles sont en effet nombreuses et concernent de nombreux championnats. Lors des dernières Universiades de Gwangju en 2015, seize des vingt-huit sportifs belges présents étaient francophones. Tous ont obtenu une place dans le top 8 et ont été décorés une médaille d'argent taekwondo et cinq médailles de bronze, notamment en tir à l'arc.

S'il a le mérite d'exister, le système de double carrière n'impose pas de manière contraignante aux fédérations de s'investir structurellement et durablement dans le soutien au projet de vie de leurs sportifs. Le défi majeur à court terme consistera par conséquent à assortir le subventionnement et la reconnaissance des fédérations sportives à une réelle prise en compte de la double carrière des élites sportives, telle que préconisée dans le cadre européen. La prochaine réforme du décret du 8 octobre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté offrira l'opportunité de faire un pas dans cette direction.

**M. André-Pierre Puget (Indépendant).** – Monsieur le Ministre, je suis étonné par les chiffres que vous citez. Il y a quand même plus que seize élites sportives francophones qui suivent des études supérieures.

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Sur les vingt-huit athlètes belges présents aux dernières Universiades, seize étaient francophones. Je vous enverrai si vous le désirez des chiffres plus précis.

**M. André-Pierre Puget (Indépendant).** – Je pensais obtenir des informations pour tous les sportifs de haut niveau. Je me réjouis que vous m'envoyiez des chiffres plus précis. Ces étudiants, qui réussissent leur cursus tout en étant des sportifs de haut niveau, sont des personnes extraordinaires.

**1.6 Question de Mme Mathilde Vanderpe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Signature d'un accord de coopération stratégique entre le COIB et l'ANA»**

**Mme Mathilde Vanderpe (cdH).** – Le 12 octobre, le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et la première compagnie aérienne japonaise, All Nippon Airways (ANA), ont signé un accord de coopération stratégique scellant leur engagement commun à soutenir la délégation belge pour sa préparation aux Jeux olympiques de Tokyo en 2020. Cette signature a eu lieu lors de la visite royale et des célébrations de l'amitié belgo-japonaise dont on fête cette année les 150 ans de relations diplomatiques. Cet accord permettra aux athlètes du Team Belgium de voyager entre Bruxelles et Tokyo, en fonction de leur programme, dans des conditions optimales.

Cet accord me réjouit. Dans ce type de compétition et vu les distances, il est important pour les athlètes belges de bénéficier d'un soutien lo-

gistique sans faille qui leur permette de se concentrer sur leurs performances et leur préparation tant physique que mentale. Cependant, si je constate tous les bienfaits de cet accord pour le COIB, je ne perçois pas le retour qu'en espère l'ANA.

Monsieur le Ministre, l'ANA bénéficiera-t-elle d'une visibilité particulière à la suite de cet accord? Quels sont, de manière générale, les retours concrets prévus par cet accord pour les deux parties?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, tout comme vous, je ne peux que me réjouir de cet accord de partenariat. Je félicite d'ailleurs l'excellent président du COIB, M. Vander Putten, de cette initiative qui ne peut que profiter à notre future délégation, d'autant plus que le Japon est fort éloigné de la Belgique. Vous n'ignorez pas que les longs déplacements des athlètes génèrent des difficultés, notamment pour le transport du matériel comme les perches, les vélos ou les chevaux.

Comme l'a déclaré M. Vander Putten, cet accord entre le COIB et l'ANA concorde parfaitement avec la volonté des deux partenaires de promouvoir l'amitié belgo-japonaise dont on fête cette année les 150 ans. Les vols directs de l'ANA qui relient chaque jour Bruxelles et Tokyo profiteront à tous les athlètes du Team Belgium. Les sportifs voyageront dans des conditions optimales et pourront adapter leur départ et leur retour en fonction de leur programme.

Outre le fait qu'à travers cet accord l'ANA espère renforcer ses liens avec la Belgique et Brussels Airport, cette compagnie sera un des sponsors de l'équipe belge aux Jeux olympiques de Tokyo. Elle aura droit à ce titre aux retours suivants: elle aura l'accès au logo Go to Tokyo, le droit d'utiliser le titre d'Official Carrier of Team Belgium, elle sera visible lors des communications du COIB, elle aura accès aux événements Road to Tokyo organisés par le COIB et, évidemment, aura des entrées gratuites à la Future Tokyo House.

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH)**. – Monsieur le Ministre, comme vous l'avez dit, cet accord est très positif, mais, dans les retours que nous pouvions en avoir, nous ne connaissions pas ses conditions. Je m'interrogeais sur ce que l'ANA demandait en contrepartie. Nous pouvons nous douter qu'elle ne fait pas ce genre d'action pour les beaux yeux du Team Belgium!

**1.7 Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-**

**Capitale, intitulée «Dernières annonces concernant les fédérations sportives»**

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH)**. – Monsieur le Ministre, j'aimerais revenir avec vous sur quelques éléments parus dans la presse le 28 octobre dernier et qui concernent directement l'avenir de la politique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles et, en particulier, les fédérations sportives.

Je souligne que vous reconnaissez régulièrement l'excellente transition qui a eu lieu entre vous et le ministre Collin. Je pense que c'est un élément exemplaire du fonctionnement du gouvernement actuel qui travaille collégialement et efficacement dans une même optique d'intérêt général.

Vous dites que vous allez vous appuyer sur l'administration pour mettre en application une politique sur un «moyen-long terme». N'allez-vous pas vous appuyer également sur le réseau associatif qui fait le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles? Je pense aux fédérations et aux clubs sportifs qui, à mon sens, doivent tout autant que l'administration constituer un socle de votre politique.

En ce qui concerne le budget, vous signalez qu'il sera maintenu pour l'exercice 2017 et qu'il faudra voir à l'ajustement de l'année prochaine». Cependant, vous annoncez aussi qu'en 2018, vous allez devoir faire des économies. Avez-vous déjà des informations quant à la nature de ces économies? Quel sera l'impact pour nos clubs et nos fédérations? Je pense que le monde sportif a besoin d'être rassuré à ce sujet.

Vous annoncez également une série de modifications pour les fédérations, avec un système par catégories qui induirait un financement différencié en fonction de la catégorie dans laquelle les fédérations seraient rangées. Où en est ce projet? Quel est l'agenda prévu pour mettre en place ce système?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Dès mon entrée en fonction, j'annonçais mon intention de travailler avec l'administration des Sports – vous avez d'ailleurs eu l'occasion d'entendre son administrateur général, M. Alain Laitat. Pour moi, l'administration doit être au centre du déploiement des politiques, ne serait-ce que pour assurer la continuité sur le plan politique. Bien entendu, cela n'exclut pas le contact avec les autres acteurs, au premier rang desquels les fédérations sportives reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles. Très rapidement, j'ai rencontré ces fédérations et je puis vous affirmer que je les associe très étroitement aux réflexions. C'est le cas, par exemple, en ce qui concerne les adaptations nécessaires aux différents plans de soutien budgétaire développés,

en dehors du cadre décretaal, par mes prédécesseurs, en raison de l'épuisement des réserves du Fonds des sports. Nous avons eu l'occasion d'en parler au début des travaux de cette commission.

Tout ce que j'ai dit dans l'interview, c'est que les réserves du Fonds des sports seraient complètement épuisées au cours de l'année 2017 et qu'il n'y aurait plus en 2018, toutes choses restant égales, de moyens supplémentaires, en plus du budget ordinaire. La présentation l'a bien démontré tout à l'heure. Le seul espoir serait d'augmenter le budget consacré aux sports, mais vous connaissez la situation de notre Fédération.

Pour tirer le maximum de profits des moyens disponibles, il semble préférable de travailler avec les fédérations, plutôt que de pratiquer un saupoudrage financier vers les clubs, sans prise réelle sur la cohérence des interventions. C'est le rôle que doit jouer une fédération et c'est ce que nous faisons, avec volontarisme, par exemple avec la fédération de football.

Je vous confirme également que je considère les fédérations comme des partenaires indispensables à toute politique sportive cohérente.

Quant aux modalités de soutien financier de ces fédérations, voici ce que je peux vous rappeler: en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'organisation du sport et son subventionnement sont régis par le décret du 8 décembre 2006. À l'entame de cette nouvelle olympiade, j'ai souhaité adapter le mode de subventionnement des fédérations sportives, en matière de haut niveau. Je me suis appuyé pour ce faire sur une dynamique entamée par l'administration, avec le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et les fédérations, notamment au sein de ce que l'on appelle la coupole Sport de haut niveau qui avait été lancée, en 2015, par mon prédécesseur. Quatre thématiques avaient été développées dont un nouveau mode de subventionnement via une catégorisation des fédérations. En bref, il s'agit d'adopter un processus d'objectivation des montants alloués aux différentes fédérations sportives, entre autres pour rencontrer les remarques de la Cour des comptes dans son dernier cahier d'observations en faveur d'une plus grande objectivation de la subventionnement.

J'ai eu l'occasion de faire part aux fédérations sportives des grandes orientations retenues en juin dernier. Depuis, mon administration a rencontré, durant l'été, l'ensemble des fédérations, de manière collégiale puis bilatérale, pour leur expliquer, documents à l'appui, les principes généraux de cette nouvelle approche de subventionnement et les particularismes liés à chacune d'elles.

Comme annoncé, ces nouvelles règles seront appliquées de manière progressive au cours des prochaines années. Les fédérations ont eu ensuite le loisir de s'y conformer pour l'élaboration du plan-programme qu'elles devaient introduire pour le 31 octobre auprès de l'administration. Celle-ci a

également proposé, si nécessaire, un service de guidance. À ce jour, l'ensemble des plans-programmes est en possession de mes services. Depuis le début de ce mois, l'administration rencontre, de manière bilatérale, les fédérations qui le souhaitent, afin qu'elles explicitent leurs stratégies d'action et leur plan-programme. Ceux-ci feront ensuite l'objet d'une analyse technique de l'administration et de propositions à mon cabinet. Je me suis engagé à mettre tout en œuvre pour raccourcir au mieux ces délais administratifs, de sorte que les fédérations sportives puissent être informées, le plus rapidement possible, des décisions les concernant.

**Mme Mathilde Vanderpe (cdH).** –

J'entends que vous êtes particulièrement attentif à la concertation avec les différentes fédérations et je m'en réjouis. Vous évoquez aussi une éventuelle augmentation du budget consacré au sport. J'espère que nous aurons cette satisfaction lorsque vous nous présenterez les prochains budgets. J'y serai en tout cas attentive.

Pour ce qui est de la modification du système par catégories, serait-il possible d'obtenir les informations données aux fédérations et la présentation qui a été faite? Il appartient aux fédérations de relayer vers les clubs, mais nous sommes parfois interpellés directement, notamment à la suite d'articles comme ceux-là.

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai répondu il y a quelque temps à une question de Mme Defrang sur le même sujet. Tout avait été évoqué.

**Mme Mathilde Vanderpe (cdH).** – Je présume que les tableaux figurent en annexe du compte rendu. Si ce n'est pas le cas, je m'arrangerai pour obtenir les informations.

*(Mme Nadia El Yousfi, présidente, reprend la présidence)*

#### **1.8 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Arrivée du karaté aux JO de Tokyo»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Nous apprenions fin octobre par la presse que le karaté ferait sa grande entrée dans le monde olympique en 2020, lors des Jeux de Tokyo. À cette occasion, ce sont 80 compétiteurs qui s'affronteront.

Dès lors, je voudrais savoir si vous avez déjà eu des contacts avec la fédération francophone de karaté et avec le COIB afin de mettre en place une

stratégie nous permettant, éventuellement, d'être représentés lors de cette compétition dans quatre ans. Peut-on avoir des espoirs à ce niveau?

Pouvez-vous faire le point sur le soutien accordé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux différents arts martiaux qui semblent souvent oubliés des divers plans « Sport » présentés? Qu'en est-il du plan « Judo » présenté par votre prédécesseur et de la construction du pôle sportif de haut niveau consacré au judo à Louvain-la-Neuve?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La décision des membres du CIO de valider l'intégration du karaté comme sport additionnel aux prochains JO de Tokyo en 2020 est une promotion extraordinaire pour cette discipline. Elle lui assurera la visibilité qu'elle mérite en tant que sport à part entière. Toutefois, c'est en 2017 que se prendra la décision de faire figurer le karaté en tant que tel au programme des Jeux, pour les Jeux de 2024 à Paris, peut-être. Je le souhaite en tout cas vivement, car cela permettrait d'accueillir, après le judo et le taekwondo, un troisième art martial où les francophones ont une tradition de performance.

Les modalités de sélection n'étant pas encore arrêtées, il serait donc prématuré d'entreprendre des discussions avec le COIB pour envisager une quelconque participation. Cela étant, cette perspective olympique ne fait que renforcer nos contacts avec la Fédération francophone de karaté et des arts martiaux affinitaires (FFKAMA) et notre vigilance pour la guider au mieux vers l'excellence en matière de sport de haut niveau.

Cette attention s'inscrit d'ailleurs dans ma volonté d'apporter un nouveau mode de subventionnement des plans-programmes déjà longuement explicités par ailleurs, à travers la catégorisation des fédérations. Nous pouvons fonder de réels espoirs de résultats performants à l'international pour cette fédération bien qu'elle soit pour l'instant en phase de réorganisation. La Fédération francophone de karaté et des arts martiaux affinitaires peut en effet compter sur un véritable vivier à travers ses 182 clubs et 5 190 affiliés. Une vingtaine de ces sportifs bénéficient d'un statut de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif.

Pour cette année et donc sans tenir compte de la promotion olympique de sa discipline, la FFKAMA bénéficie d'une subvention « plan-programme » de 35 000 euros, destinée à couvrir l'entraînement de ses élites et leur participation aux compétitions internationales. Les propositions pour 2017 sont actuellement examinées par mon administration.

Vous m'interrogez également sur le soutien apporté aux autres arts martiaux oubliés des différents plans « Sport ». Je vais être précis dans les termes. Dès l'instant où la fédération est reconnue et pour autant qu'elle s'inscrive dans une stratégie

de développement du sport de haut niveau, elle émerge au plan-programme et non à des plans « Sport ». Ainsi, pour les arts martiaux, la Fédération de ju-jitsu bénéficie en 2016 d'une subvention de 12 000 euros, celle de taekwondo de 215 000 euros et celle de judo de 525 000 euros. Elles ne sont donc pas oubliées puisqu'elles émergent logiquement aux subventions réglementaires. En ce qui concerne le plan « Judo » lancé par mes prédécesseurs, je peux vous dire que tout ce qui avait été promis a été suivi.

J'en terminerai avec le centre de haut niveau « Judo » à Louvain-la-Neuve. La construction du bâtiment a pris quelque retard à la suite de problèmes techniques de chantier – erreur de carrelage dans les douches, problème de recouvrement de sol, etc. L'ouverture nous a été promise pour le début de 2017. Le centre pourra ainsi accueillir de manière permanente non seulement tous les services administratifs de la Fédération installés actuellement à Namur, mais également l'ensemble des stages ainsi que les entraînements fédéraux de Limal et de Saint-Denis. La Fédération avait déjà anticipé cette mutation puisque ses activités se déroulent d'ores et déjà à Louvain-la-Neuve au centre du Blocry. Par ailleurs, une dizaine de judokas sont déjà inscrits en internat à l'UCL et dans les hautes écoles du site.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – J'espère que ce sport pourra être mis à l'honneur lors des JO de 2024, sinon de 2020. Nous espérons que les sportifs obtiendront de bons résultats et feront ainsi une bonne promotion de cette discipline et susciteront de nombreuses vocations.

### **1.9 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée « Possible organisation de Liège-Bastogne-liège au féminin »**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le Ministre, à la mi-octobre, lors de la présentation du parcours du Tour de France et notamment des étapes qui traverseront la Wallonie, nous apprenions que la course cycliste Liège-Bastogne-Liège devrait désormais être complétée d'une édition pour les dames.

Confirmez-vous cette information? Avez-vous eu des contacts à ce sujet? Serez-vous associé de près ou de loin à l'organisation de cette course? Avez-vous d'ores et déjà eu des contacts avec votre homologue chargé des médias au sujet d'une éventuelle diffusion de cette course féminine par la RTBF?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la

jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je peux vous confirmer avec grand plaisir que le 23 avril 2017 sera organisée pour la première fois la course Liège-Bastogne-Liège pour dames. L'Union cycliste internationale (UCI) a en effet décidé d'inscrire cette épreuve à son calendrier, qui plus est dans la catégorie la plus élevée, le World Tour féminin, ce qui nous garantira la présence des meilleures coureuses cyclistes mondiales. Je ne peux évidemment que me réjouir de cette décision parce qu'elle prouve, si besoin en était, tant la qualité de nos organisations que toute la pertinence qu'il y a de valoriser le sport au féminin.

La Fédération Wallonie-Bruxelles voit également se compléter la mixité des deux classiques ardennaises que sont la Flèche wallonne et Liège-Bastogne-Liège. Vous n'ignorez pas que la Flèche wallonne se conjugait déjà au féminin, en catégorie UCI World Tour également. Deux courses féminines du plus haut niveau mondial seront ainsi organisées sur notre territoire. Que rêver de mieux pour la promotion du sport féminin? C'est un sujet qui vous intéresse et vous préoccupe autant que moi. Nous sommes donc tous ravis de cette annonce.

Bien que placée sous l'égide de l'UCI, l'organisation de cette course, tout comme son pendant masculin et les deux Flèches wallonnes, incombera à Amaury Sport Organisation (ASO), qui n'est plus à présenter. Y sera associé le Pesant Club liégeois. De par son statut, ASO ne peut être concerné par une quelconque subvention de la part du ministre des Sports. Celle-ci pourrait peut-être être sollicitée par le Pesant Club liégeois, comme il le fait pour la version masculine. Par contre, la Province de Liège a, depuis de nombreuses années, conclu une convention forfaitaire sexennale avec ASO, qui couvre son intervention financière pour les trois courses ardennaises, les deux Flèches et Liège-Bastogne-Liège. Selon mes informations, aucun contact n'a été pris en vue de savoir si cette quatrième course serait comprise dans le forfait. La province intervient en matière logistique pour les trois organisations; il y a fort à parier qu'il en sera de même pour cette course.

Selon les renseignements en ma possession, le parcours de la course n'a pas encore été établi, mais sa difficulté et sa distance seront forcément adaptées. De même, les modalités pratiques d'organisation ne sont pas encore arrêtées.

S'agissant de la couverture télévisuelle, c'est comme pour les autres courses: il ne m'appartient pas, pas plus qu'à mon collègue chargé des Médias, d'intervenir. La programmation et la couverture de l'événement par la RTBF sont régies par des accords conclus entre l'Union européenne de radio-télédiffusion, l'UCI et ASO. La Flèche wallonne pour dames fait l'objet d'une couverture TV. La configuration du parcours final, avec plusieurs boucles, le permet sur le plan technique parce que la course féminine est intégrée dans le

parcours masculin et l'arrivée des femmes est donc intercalée entre deux passages de la ligne par les hommes. Il en va bien entendu tout à fait autrement pour Liège-Bastogne-Liège dont le parcours final n'est pas constitué par un trajet de plusieurs boucles. Comme celui-ci n'est pas encore connu, je ne peux présumer des décisions qui seront prises. Cependant, je ne peux qu'espérer que la RTBF assure à cette course féminine la couverture qu'elle mérite.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – C'est une excellente nouvelle que cette course soit confirmée. Ce sera une magnifique vitrine qui sera donnée au sport féminin et une excellente occasion d'en faire la promotion via la RTBF. Vous nous dites toutefois que vous ne pouvez rien y faire. Nous espérons que la bonne décision sera prise à ce niveau.

**1.10 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Installations du Blanc Gravier et du Sart Tilman»**

**1.11 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Investissements pour les centres sportifs du Sart Tilman et du Blanc Gravier»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. André-Pierre Puget (Indépendant).** – Il suffit de voir les photos pour se rendre compte que les installations sportives du Blanc Gravier et du Sart Tilman sont dans un état désastreux. La piste d'athlétisme est trouée et, quand il pleut, se retrouve pleine de flaques d'eau; quant à l'enceinte à proprement parler, elle est envahie par la mousse. Vous avez donc, et je vous en félicite, décidé d'investir près de 17 millions dans la rénovation de ces deux centres sportifs.

Dans un premier temps, le stade d'athlétisme, le terrain de football et son abri seront rénovés. Le coût de l'opération est de 1 525 000 euros. Dans un second temps, je reprends ici la liste mentionnée dans les journaux, nous aurons droit à l'aménagement d'une triplette de tennis, d'un terrain en gazon naturel et d'un demi-terrain en gazon synthétique couvert pour la pratique du

rugby; à la rénovation profonde du bâtiment d'hébergement Blanc Gravier; à des interventions ponctuelles sur le hall des sports du Blanc Gravier; à la construction d'une infrastructure de mise en condition physique; à des interventions ponctuelles sur le bâtiment principal B21, c'est-à-dire le centre d'éducation physique, la piscine, les gymnases 1, 2, 3, le hall de sport de l'Institut d'éducation physique ou encore les locaux de l'ULg et la cafétéria. Confirmez-vous ces chiffres? Quand les travaux seront-ils terminés?

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le Ministre, vous annoncez, le 26 octobre, une première enveloppe de 1 524 000 euros pour la rénovation des centres sportifs du Sart Tilman et du Blanc Gravier à Liège. L'enveloppe totale du plan de rénovation des sites concernés s'élève à 16,7 millions, c'est une très bonne nouvelle également.

Un calendrier des différentes phases de travaux est-il déjà arrêté? Le cas échéant, pouvez-vous nous le présenter?

Durant les travaux, les activités sportives des étudiants en éducation physique, des différentes fédérations et du cercle des sports de l'ULg pourront-elles être maintenues?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le programme de rénovation et de construction des infrastructures des centres sportifs du Sart Tilman et du Blanc Gravier représente un budget total de 16 762 millions d'euros, TVA comprise.

À la suite d'un marché public européen de services avec publicité, une équipe a été désignée pour remplir une mission complète d'étude et de suivi d'exécution des travaux qui comporte toutes les prestations ordinaires incombant à l'architecte.

L'entreprise Baumans-Deffet a été désignée pour la rénovation lourde du bâtiment d'hébergement, construit en 1985; la construction d'une infrastructure de mise en condition physique et, enfin, la couverture d'un terrain de rugby équipé d'un revêtement synthétique.

Ces travaux, y compris les abords et les équipements sportifs fixes relatifs au projet, sont estimés à 6,925 millions, hors TVA, honoraires et mobiliers non fixes. Le budget est évidemment une enveloppe fermée.

L'esquisse devrait être approuvée à la fin de cette année par le comité d'accompagnement et ensuite par le Conseil d'administration d'Ecetia collectivité.

Les étapes suivantes seront les commandes de l'avant-projet et du projet définitif. Sur la base d'un planning provisoire, approuvé par les différentes parties, les travaux devraient débuter au mois d'août 2018 pour se terminer au mois de juin 2020.

Pour les autres travaux de rénovation des infrastructures du site, la Direction générale des infrastructures de la Fédération remplit la mission complète d'étude et de suivi de l'exécution de ces travaux: la rénovation du stade d'athlétisme et du terrain de football, l'aménagement d'un terrain en gazon naturel pour la pratique du rugby, aux dimensions de l'International Rugby Board (IRB), l'aménagement d'un terrain en gazon synthétique pour la pratique du rugby, interventions ponctuelles sur le bâtiment B21 (toiture, éclairage, revêtement de sol), rénovation de la cafétéria-restaurant, interventions ponctuelles sur le bâtiment B46 (toiture, éclairage, revêtement de sol) et, enfin, rénovation de la piscine.

Le dossier relatif à la piste d'athlétisme a fait l'objet d'une demande de subventionnement par la Région wallonne; il est actuellement chez mon collègue Paul Furlan pour accord et signature. Les travaux devraient démarrer au début du printemps 2017. L'aménagement des deux terrains de rugby fera également l'objet d'une demande auprès d'Infrasports.

Seul le solde des travaux non subventionnés par la Région wallonne est compris dans le budget de 16 762 millions d'euros. Sur la base d'un planning provisoire accepté par les différentes parties (DG-Infrastructures de la Fédération, ADEPS, ULg, ASBL de gestion), les travaux devraient débuter en mars 2017 pour se terminer en juin 2020.

Le site accueille les activités sportives du Centre ADEPS, les stages et cycles d'initiation, les journées sportives pour les écoles, les centres de formation de cinq fédérations sportives, les stages fédéraux, et les activités académiques (éducation physique et sportive) de l'Université de Liège.

Deux cursus universitaires, psychomotricité et kiné, qui relèvent de la Faculté de médecine sont organisés sur le site. Les deux propriétaires des infrastructures, la Fédération et l'Université de Liège, sont qualifiés d'utilisateurs privilégiés. Cela signifie que, pour l'utilisation des infrastructures, ils sont prioritaires sur tout autre opérateur public ou privé. En contrepartie, ils paient à l'ASBL de gestion des droits d'utilisation majorés par rapport aux autres utilisateurs.

Durant les travaux, les activités de l'ULg et du centre ADEPS seront planifiées de commun accord en tenant compte des infrastructures disponibles.

Les activités académiques seront organisées sur deux sites, le Blanc Gravier et le Bois-Saint-Jean. Le site du Bois-Saint-Jean est géré par l'ADEPS et dispose, notamment, d'une salle omnisport récente.

Les activités des centres de formation fédéraux seront maintenues et organisées sur les deux sites, comme c'est le cas actuellement.

La programmation des activités du centre ADEPS sera adaptée en tenant compte des infrastructures disponibles, mais il est certain que le volume global de l'activité du centre sera en nette diminution.

**M. André-Pierre Puget (Indépendant).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les informations que vous nous avez communiquées.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je vous remercie pour ce bel atout que vous donnez au centre ADEPS de Liège. Comme nous l'avons dit en début d'après-midi, lors de l'audition de M. Alain Laitat, il convient, pour lutter contre la concurrence dont souffrent les centres ADEPS, de doter ces centres de belles infrastructures sportives. C'est en effet un moyen d'attirer les amateurs de sport. Je vous remercie donc pour l'initiative.

**1.12 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Formation contre la violence comme sanction à un club de football»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – La presse nous apprenait récemment qu'à la suite d'une bagarre face à une autre équipe, une équipe de football de jeunes Bruxellois avait été sanctionnée par le Comité provincial du Brabant. Cette sanction consiste en l'obligation, pour toutes les personnes reprises sur la feuille de match – tant les joueurs que les officiels – de participer à une formation contre la violence.

Par qui cette formation contre la violence est-elle organisée? Quel en est le contenu? Vos services sont-ils associés à cette démarche? Celle-ci est-elle fréquente et est-elle étendue à d'autres sports?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il convient de préciser que la décision d'imposer cette formation de gestion de violence des joueurs a été prise en première instance par le Comité provincial du Brabant à l'encontre du club de football Jorez Sport Anderlecht. Cette décision fait actuellement l'objet d'un appel et sera donc réexaminée par le comité d'appel.

C'est, à ma connaissance, la première fois qu'une telle sanction est prise à l'encontre d'un club et de ses joueurs. Le Comité provincial du Brabant a donc fait preuve d'un esprit d'innovation pour contrer ces comportements violents qu'il faut bannir des espaces de sport.

L'opérateur de formation désigné est Galilei, reconnu comme centre d'excellence pour ses services de gestion de carrière: transition et développement de carrière, accompagnement du changement, et coaching et développement.

La demande formulée par le Comité est de développer auprès des joueurs de football une meilleure gestion de la violence, de les sensibiliser aux conséquences d'actes violents, de proposer des outils et de susciter une réflexion afin de limiter la violence lors d'un match de football, tout en privilégiant une approche pratique et concrète fondée sur des cas vécus et des mises en situation. Cette formation se déroulera sous forme de sessions collectives en soirée ou le week-end. Elles pourront être données en une seule journée de six heures ou en deux journées de trois heures.

Je considère qu'il s'agit d'une excellente initiative et précise qu'à ce jour, mes services n'ont pas été impliqués dans sa mise en œuvre. Il s'agit d'une première, qu'il faudra évaluer en vue d'en étendre l'application aux autres clubs de football, mais également à d'autres sports. Pour terminer, je salue cette démarche qui, je l'espère, permettra de faire reculer ces comportements, qui n'ont leur place ni sur les terrains de sport ni dans la société.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Comme vous, je pense, Monsieur le Ministre, qu'il s'agit d'un outil efficace de sensibilisation et d'une sanction innovante bien utile pour tous, quelle que soit la gravité des faits. Que l'on se trouve face à une légère altercation ou à une grosse bagarre, une formation de ce type est utile. Je regrette que la décision de formation fasse l'objet d'un recours. Quel signal ces personnes donnent-elles à leur équipe et au club! C'est lamentable!

**1.13 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Déclarations surprenantes du ministre sur le centre sportif de haut niveau»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Le 28 octobre dernier, dans une grande interview que vous donniez au journal *Le Soir*, Monsieur le Ministre, vous évoquiez le centre sportif de haut niveau de Louvain-la-Neuve en des termes peu optimistes. Vous déclariez en effet: «C'est mon interrogation. J'espère que ce sera pour cette législature».

Qu'entendez-vous par là? Le projet est-il remis en cause? Jusqu'à quand le budget est-il disponible pour ce projet?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le gouvernement de la Communauté française a décidé, le 23 mars 2012, de renoncer à l'établissement d'un centre sportif de haut niveau et de construire une infrastructure couverte destinée aux sportifs de haut niveau (ICSHN) pour un montant de 20 millions d'euros, TVA comprise, à Louvain-la-Neuve. Je rappelle que le permis d'urbanisme pour la construction de cette infrastructure a été octroyé le 24 juin 2016 et que le service général des Infrastructures non scolaires, jouant le rôle d'assistant à la maîtrise de l'ouvrage pour le compte de la SA SOFINPRO, et le groupement d'opérateurs économiques chargé d'effectuer à la fois les études de conception et les travaux de réalisation de l'ICSHN, s'emploient à finaliser le dossier d'exécution.

Considérant que les travaux pourraient commencer dans quelques mois et que le délai pour leur réalisation, l'établissement des plans définitifs et du dossier d'après travaux est de 310 jours ouvrables, il est toujours permis d'espérer que l'ICSHN pourrait être livrée en 2018. C'est bien entendu mon espoir le plus grand. Nous connaissons toutefois la difficulté de respecter les délais pour de tels travaux. Je suis donc plein d'espoir, mais toujours très prudent.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Votre prudence, bien que compréhensible, n'est pas de bon augure. Nous n'avons aucune garantie quant à la réalisation de ce centre dont on parle depuis si longtemps. Je regrette l'absence de calendrier précis, mais je me doute que vous n'en êtes pas responsable.

**1.14 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Nombre d'athlètes sous contrat en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le Ministre, le 28 octobre dernier, dans cette grande interview que vous accordiez au journal *Le Soir*, vous évoquiez le nombre d'athlètes sous contrat en Fédération Wallonie-Bruxelles. À la question de savoir si 85 athlètes sous contrat, c'est trop ou trop peu, vous répondiez: «Ce n'est pas assez. Si je peux, je développerai. La difficulté que j'ai, c'est la complexité institutionnelle et les législations parfois trop différentes en la matière».

Pouvez-vous clarifier vos propos? Quelles sont les législations que vous qualifiez de «trop différentes»? Avez-vous les leviers pour modifier

celles-ci? Le cas échéant, quand les modifieriez-vous et vers quoi souhaitez-vous aller?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les élites sportives engagées par la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient d'un contrat classique d'employé régi par la loi du 3 juillet 1978 qui prend soit la forme d'un contrat Rosetta soit la forme d'un contrat APE. Ces contrats sont des contrats à durée déterminée d'un an et sont renouvelables. Ils débutent le 1<sup>er</sup> janvier et se terminent le 31 décembre.

Ce système a été mis en place à partir de 1998, mais le nombre de sportifs qui a pu bénéficier de cette mesure à l'époque était bien inférieur à la situation actuelle. Les emplois Rosetta sont subventionnés soit par l'État fédéral, soit par la Région wallonne. Ils représentent 26 équivalents temps plein. Ils sont soumis au barème applicable au personnel contractuel de la Fonction publique de la Fédération et relèvent de la DGFPF, la Direction générale du personnel et de la fonction publique.

Les emplois APE sont subventionnés par la Région wallonne. Ils représentent 18 équivalents temps plein. Ils sont soumis au barème applicable au personnel contractuel de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et relèvent de l'administration générale des personnels de l'enseignement.

Enfin, à Bruxelles, huit équivalents temps plein sont mis à la disposition des élites sportives sur le quota ACS de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce quota est géré par le ministre bruxellois de l'Emploi sur avis du ministre des Sports. Contrairement au système en vigueur pour les contrats Rosetta et APE où la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'employeur des sportifs, les sportifs bruxellois bénéficiant d'un contrat ACS sont engagés directement par leur fédération sportive, qui reçoit un subside de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tous ces contrats Rosetta et APE font partie d'un pot commun réparti entre les différents ministres au sein de la Fédération. Il est donc difficile de pouvoir en augmenter le nombre comme je le souhaiterais. Actuellement, l'administration procède aux entretiens fonctionnels des sportifs sous contrat. Elle me remettra très prochainement un rapport sur la base duquel je disposerai des éléments utiles pour décider de reconduire ou non les contrats des sportifs actuels et, dès lors, octroyer des contrats à de nouveaux sportifs sur les éventuels postes vacants.

En ma qualité de ministre des Sports en Fédération, je ne possède malheureusement pas tous les leviers pour modifier cette législation, mais je ne manquerai pas d'interroger mon administration afin d'évaluer les réels besoins en la matière et de pouvoir ainsi, le cas échéant, augmenter le nombre de contrats.



Les régimes, les systèmes et les gestionnaires ne sont pas les mêmes en Région wallonne et en Région bruxelloise. Cela complique vraiment les choses quand il s'agit d'un Bruxellois ou d'un Wallon et c'est pire encore quand c'est un Bruxellois qui s'entraîne d'un côté de la frontière linguistique et réside de l'autre côté. C'est ce qui fait le charme de notre beau pays.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je comprends mieux la complexité institutionnelle qui vous préoccupe dans le cas présent. Nous souhaitons évidemment toujours plus d'athlètes sous contrat en Fédération Wallonie-Bruxelles et vous parlez d'un rapport pour bientôt. Nous sommes impatients d'en connaître le contenu pour adapter la situation aux besoins de notre Fédération.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de Mme Virginie Gonzalez Moyano, intitulées «Suivi des formations données dans le cadre de la lutte contre le radicalisme au personnel des IPPJ» et «Évaluation du protocole de collaboration entre Fedasil et

l'Aide à la jeunesse», et de M. Dimitri Legasse, intitulée «Internats et leur soutien pour l'Aide à la jeunesse», sont reportées.

Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Chiffres clés du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles», de M. Philippe Dodrimont, intitulées «Développement du football américain en Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Développement de l'ultimate frisbee en Fédération Wallonie-Bruxelles», de M. Charles Gardier, intitulée «Lutte contre les discriminations et stéréotypes liés à l'orientation sexuelle dans le sport», de Mme Virginie Defrang-Firket, intitulées «Développement du hockey francophone et néerlandophone», «Déclarations alarmantes du ministre au sujet du Fonds des sports» et «Future évolution du budget du Sport», et de Mme Valérie De Bue, intitulée «Contrôle antidopage en Fédération Wallonie-Bruxelles» sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h55.*